

**Réunion du Comité consultatif**  
**Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre**

**Nairobi (Kenya), 22 février 2018**

**NOTE DE CADRAGE**

**Contexte**

1. Créée en 2014, la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération vise à donner des moyens d'action aux femmes de la région et à les appuyer dans leurs rôles de dirigeantes et d'artisanes de la paix, ainsi qu'à leur permettre de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cet accord historique. À l'occasion du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, tenu le 27 octobre 2017, il a été convenu que le Secrétaire général de l'ONU devait en particulier s'efforcer d'évaluer les dimensions tant quantitative que qualitative de la participation et de la représentation des femmes dans les dialogues et processus de paix et les organismes d'exécution. Des intervenants ont jugé qu'il fallait impérativement renforcer les partenariats avec les organisations régionales, les organisations de la société civile et les groupes de femmes.

2. Le Comité consultatif est l'organe stratégique de la Plateforme des femmes. Ses attributions sont les suivantes : donner à la Plateforme des femmes des conseils sur des questions intéressant la participation des femmes aux processus de paix et à la vie politique aux niveaux local, national ou régional dans la région des Grands Lacs ; formuler des recommandations à l'intention des donateurs qui pourraient appuyer les initiatives de la Plateforme des femmes ; et appuyer les activités de mobilisation de fonds menées par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial »). Le Comité consultatif a tenu sa dernière réunion par visioconférence en juin 2017. L'Envoyé spécial a recommandé que la prochaine réunion ait lieu en présentiel pour susciter un dialogue plus approfondi et des échanges de vues sur son orientation stratégique globale. L'année prochaine sera donc l'occasion de renforcer la participation.

3. La Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre est un instrument essentiel de promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Elle fait fond sur la dynamique déjà créée par les groupes et les mouvements de femmes qui œuvrent en faveur de la justice, de la paix et de la sécurité pour tous les citoyens dans la région des Grands Lacs. Ses objectifs sont les suivants : i) permettre aux organisations de femmes de contribuer activement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre en facilitant le renforcement de leur action collective, en octroyant des subventions à des projets allant dans ce sens et en permettant aux femmes de jouer un rôle actif et durable dans l'ensemble du processus de paix ; ii) lutter contre les violences faites aux femmes et apporter assistance aux femmes touchées par la violence ; iii) promouvoir les moyens de subsistance et les droits de propriété des femmes ; et iv) favoriser l'accès et le contrôle des ressources naturelles par les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes.

4. Depuis sa création, la Plateforme des femmes contribue à l'établissement d'un réseau avec les gouvernements des pays de la région, les organisations internationales et régionales, les organisations de la société civile et les pays donateurs pour assurer la mise en œuvre des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité. Elle produit également des résultats positifs au niveau local grâce aux subventions octroyées en collaboration avec le Fonds mondial pour les femmes. La Plateforme des femmes apporte des bienfaits notables à son public cible et l'Envoyé spécial entend renforcer ses effets stratégiques en axant davantage ses activités sur la sensibilisation des responsables politiques, tel qu'indiqué dans le Communiqué final de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme

régional de suivi tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017, dans lequel les Chefs d'État et de gouvernement des pays de la région ont encouragé le Bureau de l'Envoyé spécial, agissant en consultation avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine, à organiser des réunions régulières pour faire le point sur l'application de la Déclaration de Goma de la Plateforme des femmes.

5. Les participants à la réunion du Comité consultatif se pencheront donc sur les questions suivantes : i) liens et éventuelles synergies entre les cadres et les processus stratégiques en vigueur concernant les femmes et la paix et la sécurité ; ii) moyens d'élaborer une stratégie commune assortie de priorités, de rôles et de responsabilités complémentaires ; et iii) recommandations concrètes pour surmonter les difficultés actuelles et moyens d'action communs en prévision de la réunion ministérielle et de la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui doivent se tenir en octobre 2018 en Ouganda.

## **Objectifs**

6. Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- a) Dresser le bilan des faits nouveaux survenus dans la région depuis la dernière réunion du Comité consultatif, tenue en juin 2017 ;
- b) Faire le point sur l'exécution du Plan d'action régional établi par la CIRGL et sur la mise en œuvre de la Déclaration de Goma de juillet 2016 ;
- c) Examiner et adopter le Plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- d) Discuter du renforcement du Comité consultatif et de la façon dont ses membres peuvent favoriser la sensibilisation des responsables politiques ;
- e) Examiner le mode de fonctionnement et la stratégie de communication des missions de solidarité des membres du Comité consultatif au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo (RDC) et au Soudan du Sud en 2018 ;
- f) Examiner les moyens de faire davantage participer les organisations locales de femmes financées au moyen de la Plateforme des femmes à toutes les activités régionales de consolidation de la paix, comme l'exécution de plans d'action régionaux et de la Déclaration de Goma de juillet 2016, ainsi que les missions de solidarité.

## **Participants et lieu de la réunion**

7. La réunion rassemblera 56 participants, dont des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'Union africaine, du réseau FemWise de l'Union africaine, de la CIRGL et de la SADC, ainsi que certains membres des organisations ayant bénéficié de subventions de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre, des représentants de la jeunesse, du Forum régional des femmes de la CIRGL, d'ONU-femmes (Bureau régional à Nairobi) et du Centre régional de formation sur les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste (Ouganda).

8. La réunion se tiendra à l'hôtel Windsor, à Nairobi (Kenya). Ce lieu de réunion a été choisi car il est très bien desservi et offre un hébergement et des installations de grande qualité qui sont fréquemment utilisés pour les manifestations organisées par le Bureau de l'Envoyé spécial.

## **Modalités et structure de la réunion**

9. La première journée de la réunion sera une séance technique au cours de laquelle les participants examineront et valideront le Plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et se mettront d'accord sur les éventuels amendements au mandat du Comité consultatif et sur les initiatives prévues. La réunion sera animée par un consultant engagé par le Bureau de l'Envoyé spécial.

10. La deuxième journée de la réunion rassemblera les décideurs, appuyés par des experts techniques, et sera consacrée à un examen de haut niveau des moyens de renforcer la sensibilisation des responsables politiques. Elle sera présidée par l'Envoyé spécial de l'ONU ainsi que les Ministres du Genre du Kenya (hôte) et de la République du Congo (présidence de l'Accord-cadre pour 2018). Au cours de la réunion seront prévus des exposés et des échanges sur les questions suivantes :

- a) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général : examen des activités de la Plateforme des femmes, du Comité consultatif et des possibilités de renforcement de la mobilisation politique collective ;
- b) CIRGL : le point sur la mise en œuvre du Plan d'action régional ;
- c) Réseau FemWise de l'Union africaine : échange de données d'expérience concernant les activités de médiation menées dans la région des Grands Lacs et examen des moyens d'assurer la représentation des femmes dans la vie politique et les processus de dialogue ;
- d) SADC : échange de données d'expérience concernant la stratégie de la SADC à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier en RDC.

## **Résultats attendus**

11. À la fin de la réunion, les participants auront : adopté des stratégies communes destinées à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action régional et de la Déclaration de Goma ; défini les attributions supplémentaires du Comité consultatif ; confirmé les modalités de fonctionnement des missions de solidarité du Comité consultatif ; prévu une réunion des Ministres du Genre et proposé à cette fin des moyens d'action communs en prévision des sommets de la CIRGL et du Mécanisme régional de suivi. Le document final sera transmis aux Chefs d'État et de gouvernement des pays de la région à l'occasion du prochain sommet de la CIRGL ou de la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre.

## **Budget**

12. Les dépenses liées à l'organisation de la réunion et à la participation des représentants des organisations locales seront financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale du Bureau de l'Envoyé spécial. Les autres institutions sont censées couvrir les frais liés à la participation de leurs représentants.

## **Questions administratives**

13. Des lettres d'invitation et une note administrative seront diffusées par le Bureau de l'Envoyé spécial. Des dispositions détaillées concernant le protocole et la sécurité des personnalités seront communiquées à cette occasion.